



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONFERENCE REGIONALE DE LA FAO POUR L'AFRIQUE

Trentième session

Khartoum (Soudan), 19-23 février 2018

Le changement climatique et ses incidences sur les travaux et les activités de la FAO: renforcer la résilience pour atténuer la vulnérabilité extrême de l'agriculture et des moyens d'existence ruraux en Afrique

Résumé

L'Afrique est particulièrement touchée par le changement climatique, et y est très vulnérable. Cette situation est liée à l'importance que revêt le secteur agricole pour les moyens d'existence et la sécurité alimentaire de la population, à sa place dans l'économie nationale et au manque de ressources et de capacités à l'appui de l'adaptation au changement climatique. Les effets du changement climatique combinés à la vulnérabilité de l'agriculture et des moyens d'existence en Afrique exigent que des mesures efficaces d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets soient mises en place dans la région, ainsi que d'autres concernant la réduction des risques de catastrophe et le renforcement de la résilience des moyens d'existence ruraux. La FAO aide ses États Membres à rendre les systèmes alimentaires et agricoles et les moyens d'existence ruraux plus résilients face aux effets du changement climatique, grâce à la Stratégie de la FAO relative au changement climatique et conformément à l'accent mis le changement climatique dans le programme biennal 2018-2019.

En 2018-2019, la FAO consolidera les travaux entrepris avec les pays africains concernant leurs actions prioritaires en vue de la réalisation des ODD, l'ajustement et la mise en œuvre de leurs contributions déterminées au niveau national (CDN), et l'élaboration de plans de mise en œuvre du Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 en Afrique.

Questions à porter à l'attention de la Conférence régionale

La Conférence régionale souhaitera peut-être:

- fournir des conseils sur la meilleure façon pour la FAO d'aider les pays africains à planifier, perfectionner et mettre en œuvre leurs actions et à mobiliser l'appui financier nécessaire pour renforcer la résilience et remédier aux vulnérabilités de l'agriculture et des moyens d'existence ruraux face au changement climatique;

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org



ARC30

- b) formuler des orientations et des conseils sur la façon dont la FAO peut aider les États Membres à élaborer et mettre en œuvre leurs CDN et leurs plans nationaux d'adaptation (PNA) ainsi que dans les processus internationaux, le cas échéant.

I. Introduction

1. La tendance positive observée dans la lutte contre la faim au début du siècle s'est estompée au cours des dernières années, et s'est même inversée en 2015 et 2016. Le taux de sous-alimentation s'est accru pour atteindre 22,7 pour cent en 2016; 224 millions de personnes sont touchées. La prévalence de l'insécurité alimentaire grave est aussi en augmentation depuis 2014. En 2016, elle touchait 315 millions de personnes en Afrique subsaharienne, soit près d'un tiers de la population, et la moitié des personnes en situation d'insécurité alimentaire grave dans le monde. Des données et des analyses récentes laissent penser que ces tendances vont se poursuivre en 2018 et à l'avenir si aucun changement drastique n'est opéré.

2. Le changement climatique et plusieurs facteurs contextuels, notamment les phénomènes extrêmes, d'autres chocs et stress comme les conflits ou encore les risques encourus dans la filière alimentaire, ont fortement affecté les perspectives en matière de sécurité alimentaire sur le continent.

3. Les principaux enjeux auxquels doit faire face l'Afrique sont de s'attaquer aux causes profondes des vulnérabilités et de réduire les impacts négatifs à court et long termes. À l'échelle mondiale, les ODD du Programme 2030, l'Accord de Paris sur le changement climatique, et le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 en Afrique sont les principaux cadres d'action sur lesquels s'appuyer pour orienter les interventions. Au niveau régional, la Déclaration de Malabo¹ et le guide d'application du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) devraient donner un nouvel élan et stimuler les décisions et les actions. Ils devraient permettre d'obtenir des résultats tangibles et mesurables au regard d'objectifs ambitieux compatibles avec les aspirations de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

4. Ces cadres internationaux reconnaissent le rôle majeur de l'agriculture dans la réalisation des objectifs en lien avec le développement, la réduction des risques de catastrophe et l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets. Ils mettent également en lumière les interactions possibles entre le changement climatique et les migrations.

II. Le changement climatique en tant que moteur de l'évolution des systèmes agricoles et alimentaires africains

5. Le changement climatique met en danger le développement humain en exerçant des pressions sur les systèmes alimentaires et les moyens d'existence ruraux partout dans le monde, et en particulier dans les pays en développement. Les populations d'Afrique sont de plus en plus exposées aux aléas naturels liés au climat, tant aux phénomènes à apparition rapide (tempêtes tropicales, pluies et inondations par exemple) qu'à ceux qui évoluent lentement (dégradation des forêts, appauvrissement de la biodiversité, désertification, etc.). La fréquence, l'ampleur et les répercussions de ces phénomènes qui touchent l'Afrique et son agriculture en général ont augmenté au cours des dernières décennies.

6. La sensibilité de la culture, de l'élevage et de la pêche aux incidences néfastes du changement climatique (fluctuation des températures, eau disponible, dégradation des terres, phénomènes météorologiques extrêmes, etc.) représente un risque pour les rendements et les moyens d'existence des agriculteurs. Les projections concernant les effets du changement climatique en Afrique indiquent qu'entre 75 et 250 millions de personnes seront exposées au manque d'eau d'ici à 2020 et que la superficie des terres arides augmentera de 5 à 8 pour cent d'ici à 2080 si les tendances actuelles ne sont pas inversées.

¹ La Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie (2014).

7. En Afrique subsaharienne, 93 pour cent des terres agricoles sont tributaires des précipitations. Cette situation est souvent aggravée par des pratiques agricoles non durables, qui peuvent conduire à la dégradation des ressources naturelles et accroître la vulnérabilité aux risques futurs.
8. On estime que les changements d'affectation des terres et leur dégradation sont responsables d'environ 20 pour cent des émissions de carbone dans le monde². Les écosystèmes africains sont déjà touchés par le changement climatique, et les répercussions attendues devraient être substantielles. Les pressions exercées par les hommes et conduisant à la surexploitation des ressources naturelles et au changement d'affectation des terres, associées au changement climatique, devraient accélérer la dégradation des écosystèmes africains (terrestres, marins, forestiers, des zones humides, etc.).
9. D'ici à 2020, les rendements de l'agriculture pluviale pourraient diminuer de 50 pour cent dans certains pays, en raison des effets combinés du changement climatique et d'autres contraintes liées à l'agriculture et à l'utilisation des terres³. On s'attend à ce que la production agricole, y compris l'accès à la nourriture, soit fortement compromise dans de nombreux pays africains. Les pertes de rendement d'ici à 2050 sont estimées entre 18 pour cent en Afrique australe et 22 pour cent en Afrique subsaharienne. En Afrique du Sud et au Zimbabwe, la baisse des rendements pourrait dépasser 30 pour cent⁴. Cette situation compromettrait davantage encore la sécurité alimentaire et aggraverai la malnutrition⁵.
10. Dans le secteur de l'élevage, le changement climatique fait principalement sentir ses effets sur la productivité, la santé animale et la reproduction du cheptel, les rendements des cultures fourragères et la biodiversité. Ainsi, en nombre d'animaux, les cheptels de plusieurs pays d'Afrique subsaharienne ont enregistré des pertes allant de 20 à 60 pour cent au cours des graves épisodes de sécheresse des trois dernières décennies. En Afrique du Sud, des prévisionnistes ont fait état, pour certains scénarios de changement climatique, de réductions des rendements laitiers pouvant aller de 10 à 25 pour cent⁶. La hausse des températures et la diminution des précipitations se répercutent directement sur les rendements, et les données relevées pendant les épisodes de sécheresse révèlent des chutes importantes de la production fourragère.
11. Les scénarios de changement climatique prévoient une augmentation des périodes de sécheresse dans de nombreuses régions du continent, avec des conséquences sur l'eau disponible et sur la production agricole et fourragère. Le processus de désertification va réduire la capacité de charge des parcours et le rôle tampon des systèmes pastoraux et agropastoraux. Les fortes chaleurs altèrent la production (croissance, rendement et qualité de la viande et du lait, production, poids et qualité des œufs) et la fonction reproductrice, l'état métabolique et sanitaire, et la réponse immunitaire.
12. Les effets du changement climatique sont davantage ressentis dans les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les zones abritant des écosystèmes particulièrement fragiles (comme les mangroves, les zones côtières, les terres arides et les montagnes). On dénombre plus de 320 villes côtières de plus de 10 000 habitants en Afrique, et la population habitant dans des zones côtières de faible altitude s'élevait à 56 millions en 2005. D'ici la fin du vingt et unième siècle, l'élévation prévue du niveau des mers affectera les zones côtières basses et augmentera la vulnérabilité des régions et des villes côtières. L'élévation du niveau des mers pourrait accroître les problèmes d'inondation et de salinisation, en particulier sur les côtes d'Afrique de l'Est, et avoir des conséquences sanitaires pour les populations.

² http://www.unccd.int/Lists/SiteDocumentLibrary/Publications/2015_Climate_LD_Outcomes_CST_Conf_ENG.pdf

³ FAO, 2016. Africa regional overview of food security and nutrition. The challenge of building resilience to shocks and stresses. <http://www.fao.org/3/a-i6813e.pdf>.

⁴ https://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar5/wg2/WGIIAR5-Chap22_FINAL.pdf.

⁵ Robert Mburia. 2015. Africa Climate Change Policy: An adaptation and development challenge in a dangerous world. Climate Emergency Institute.

⁶ GIEC, 2014. http://ipcc-wg2.gov/AR5/images/uploads/WGIIAR5-PartB_FINAL.pdf.

13. La hausse des températures pourrait impacter les pêches fluviales et lacustres en Afrique, mais avec des différences selon les régions. Les écosystèmes océaniques, en particulier les récifs coralliens, souffriront de l'acidification et du réchauffement des océans et de la modification des upwellings, avec des conséquences néfastes pour certains secteurs économiques, comme la pêche.

14. Le changement climatique, associé à la mondialisation, influe sur la répartition et la présence des animaux et des végétaux, ainsi que des nuisibles et des maladies. Les maladies transmises par des arthropodes vecteurs (trypanosomose, fièvre de la vallée du Rift, paludisme, fièvre catarrhale ou zika par exemple) sont plus sensibles au changement climatique. La bioécologie du criquet et de la rouille des céréales, qui sont des nuisibles de longue date, peut être perturbée par le changement climatique et les événements météorologiques exceptionnels qui en découlent. En outre, les effets du changement climatique sur les nouveaux ravageurs et maladies transfrontières des plantes, comme la progression rapide de la chenille légionnaire d'automne sur le continent africain, ne peuvent être ignorés.

III. Appui de la FAO en faveur de l'action climatique dans l'agriculture en Afrique

15. L'analyse par la FAO des CDN montre que les mesures d'adaptation et les mesures d'atténuation dans les secteurs alimentaires et agricoles sont deux priorités des pays africains.

16. En 2017, la FAO a publié sa première analyse détaillée des CDN des pays d'Afrique de l'Est. La FAO a prévu en 2018 d'aider ces pays à élaborer des stratégies de mise en œuvre des CDN. Au cours de l'exercice biennal, la FAO mettra en place une plateforme d'appui à la mise en œuvre des CDN afin de faciliter le partage des connaissances et des informations entre les parties prenantes concernées, et continuera d'apporter son soutien au Groupe de travail thématique sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et l'utilisation des sols dans le cadre du Partenariat sur les CDN.

17. La FAO poursuivra ses travaux sur le Programme d'action mondial sur la sécurité alimentaire et la nutrition dans les petits États insulaires en développement, qui s'appuie sur les résultats des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa).

18. Le Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (ONU-REDD⁷) aide 25 pays d'Afrique subsaharienne à la préparation à REDD+, notamment en matière d'élaboration de stratégies nationales REDD+ ou de plans d'action, de conception de systèmes nationaux de suivi des forêts (SNSF) pour la mesure, la notification et la vérification (MNV), d'établissement de niveaux de référence pour les forêts, et de conception de systèmes d'information sur les dispositifs de protection.

19. Un élément clé de l'Accord de Paris, le Cadre de transparence renforcé, exige des pays qu'ils fournissent des rapports nationaux d'inventaire de leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) et des informations sur les progrès accomplis en matière de mise en œuvre des CDN. Les pays en développement doivent également établir des activités de MNV pour les mesures d'atténuation adaptées au contexte national et mettre en place un dispositif volontaire de MNV de leurs activités en lien avec la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+). La FAO continue d'aider les pays à satisfaire à ces obligations en matière de rapports via les programmes et les équipes de REDD+ et de suivi national des forêts comme le Programme FAO d'atténuation des effets du changement climatique dans l'agriculture (MICCA) et le programme ONU-REDD. En 2018, dans le cadre de l'Initiative de renforcement des capacités pour la transparence du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), la FAO lance un projet mondial destiné à aider les pays en

⁷ Le programme ONU-REDD est un partenariat de collaboration entre la FAO, le PNUD et le PNUE.

développement à se conformer aux exigences du Cadre de transparence renforcé dans les secteurs AFAUT (agriculture, forêts et autres utilisations des terres).

20. La FAO soutient la mise en œuvre de l'Initiative de la Grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel (IGMVSS) via un projet couvrant six pays africains. Ce projet aide les communautés locales, les gouvernements et la société civile en matière de gestion durable et de restauration des forêts et parcours des zones arides touchées par la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse. Les efforts de la FAO permettront de remettre en état 40 000 hectares de terres dégradées et l'amélioration des conditions de vie de plus d'un million de personnes.

21. Le Programme Intégrer l'agriculture dans les plans nationaux d'adaptation (PNA-Ag), coordonné par la FAO et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a pour objectif de traiter les problèmes d'adaptation au changement climatique dans les processus nationaux de planification et de budgétisation dans 11 pays en développement, dont la Gambie, le Kenya, l'Ouganda et la Zambie. Au Kenya, le Programme PNA-Ag a permis l'établissement d'un nouveau Cadre pour l'agriculture intelligente face au climat, et deux études sont actuellement menées sur les enjeux et les besoins institutionnels en matière de planification d'adaptation dans le pays.

22. Plusieurs pays ont déjà élaboré la feuille de route de leur PNA, qui a bénéficié de la contribution du programme PNA-Ag via l'organisation d'activités pertinentes. En Ouganda, le programme a contribué à l'élaboration d'un cadre pour déterminer le coût du programme PNA-Ag et pour sa mise en œuvre. Au Kenya, le programme PNA-Ag a participé à la finalisation et à l'adoption d'un PNA, dans lequel l'agriculture est un des secteurs concernés. Lorsqu'aucune feuille de route n'est prévue, le programme fournit un appui adapté au contexte national, comme en Zambie où une aide a été apportée à la politique nationale en matière de changement climatique et à la politique agricole nationale.

23. Le programme PNA-Ag mène des activités visant à obtenir des résultats axés sur des données probantes pour permettre aux PNA d'orienter la planification et le suivi des politiques d'adaptation ainsi que l'établissement de rapports. En Ouganda, le programme PNA-Ag a contribué à l'élaboration d'un Cadre de suivi et d'évaluation des performances du PNA pour le secteur agricole. Ce programme a permis de renforcer les capacités des parlementaires, des fonctionnaires du gouvernement central et des autorités locales, et des acteurs non étatiques en matière de planification et de budgétisation ainsi que d'élaboration et d'exécution de politiques tenant compte des questions de parité.

24. La FAO, avec le soutien du programme PNA-Ag, continue d'aider les pays à concevoir des activités qui permettent de mobiliser des ressources du Fonds vert pour le climat (Programme d'appui aux activités préparatoires) en faveur d'activités de planification de l'adaptation et de l'agriculture. La FAO soutient les autorités nationales désignées du Kenya et du Soudan en qualité de partenaire d'exécution du Fonds vert pour le climat dans les domaines de l'élaboration et de la soumission de propositions de préparation à la planification de l'adaptation/aux plans nationaux d'adaptation du Fonds vert.

25. En novembre 2016, la FAO est devenue une entité chargée de l'exécution des aides pour des projets de moyenne envergure (de 50 à 250 millions d'USD), dans les situations à niveau de risque environnemental et social intermédiaire. La FAO est prête à aider ses États Membres à élaborer et mettre en œuvre des projets nationaux dans d'autres domaines de compétence de l'Organisation. En 2017, plus de dix pays africains⁸ ont bénéficié d'un appui pour préparer leurs propositions et notes conceptuelles, parmi lesquels six ont reçu une aide financière directe de la FAO.

⁸ Bénin, Burkina Faso, Congo, Éthiopie, Gambie, Ghana, Kenya, Mauritanie, Mozambique, République Démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Soudan.

26. En novembre 2017, le portefeuille du FEM s'établissait à 740 millions d'USD. Sur ce montant, près de 60 millions d'USD étaient garantis à de nouvelles contributions en 2017, à l'appui de 35 pays. Au total, la FAO a mis en œuvre ou contribué à la mise en œuvre de projets du FEM dans 31 pays africains. La valeur totale des ressources dédiées à l'action climatique dans le portefeuille FAO-FEM s'élève à 424 millions d'USD: 33 projets (21 pour cent de la valeur du portefeuille) sont consacrés à l'adaptation aux effets du changement climatique avec un budget de 157 millions d'USD, et 267 millions d'USD sont consacré à l'atténuation du changement climatique dans le cadre de projets pluridimensionnels, tandis qu'un pour cent seulement du portefeuille de projets porte exclusivement sur l'atténuation du changement climatique. L'Afrique constitue le principal bénéficiaire du portefeuille de la FAO consacré à l'adaptation aux effets du changement climatique, avec 86 millions d'USD de subventions provenant du FEM. Le partenariat entre la FAO et le FEM va encore se développer avec le lancement du FEM-7, renforcé par l'intégration récente de l'unité FEM de la FAO dans la Division du climat et de l'environnement.

27. Via la mise en œuvre de son programme Économie et politiques novatrices pour une agriculture intelligente face au climat (*Economics and Policy Innovations for Climate-Smart Agriculture – EPIC*), la FAO a fourni des formations aux agents de vulgarisation agricole dans plusieurs pays. Le programme EPIC travaille sur un projet visant à renforcer les capacités dans trois pays partenaires (Malawi, Viet Nam et Zambie) afin de faire face aux contraintes liées à l'adoption d'une agriculture intelligente face au climat et de promouvoir les pratiques qui s'y rapportent. Le projet renforce également les capacités des ministères de l'agriculture à s'engager dans les négociations sur la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

28. La FAO est un partenaire de l'Initiative de la Grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel (IGMVSS) qui vise à inverser le processus de dégradation et de désertification des terres arides africaines, à renforcer la sécurité alimentaire et à aider les communautés locales à s'adapter aux effets du changement climatique. Grâce à l'IGMVSS, l'Afrique prévoit de piéger 250 millions de tonnes de carbone dans les zones arides d'ici à 2030.

29. La FAO soutient la mise en œuvre de l'IGMVSS via un projet couvrant six pays africains⁹ qui aide les communautés locales, les gouvernements et la société civile en matière de gestion durable et de remise en état des forêts et parcours des zones arides touchées par la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse. Les efforts de la FAO devraient permettre la restauration de 40 000 hectares de terres dégradées et avoir des conséquences positives sur les conditions de vie de plus d'un million de personnes.

IV. Intégration de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ses effets

30. Les programmes et le Cadre stratégique de la FAO ont été révisés afin d'être alignés sur le Programme 2030, l'Accord de Paris sur le changement climatique et le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 en Afrique.

31. Pour contribuer aux efforts mondiaux en faveur de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ses effets, dans le cadre de la CCNUCC, la FAO, s'appuyant sur les travaux qu'elle mène de longue date pour relever les défis posés par le changement climatique aux secteurs agricoles, a élaboré une Stratégie relative au changement climatique¹⁰ afin de mieux canaliser ses travaux dans ce domaine.

⁹ Burkina Faso, Éthiopie, Gambie, Niger, Nigéria et Sénégal.

¹⁰ <http://www.fao.org/3/a-i7175f.pdf>.

http://www.unccd.int/Lists/SiteDocumentLibrary/Publications/2015_Climate_LD_Outcomes_CST_Conf_FRE.pdf.

32. La Stratégie contribue à la réalisation des ODD et plus spécifiquement à celle des cibles de l'ODD 13, qui concerne les mesures à prendre face au changement climatique. Un Cadre de résultats a été établi pour traduire les engagements de la FAO énoncés dans le Plan d'action en produits aux niveaux mondial, régional et national. Le Cadre de résultat comprend la contribution des cinq Programmes stratégiques de la FAO et intègre la mise en œuvre de la Stratégie dans le Cadre stratégique de la FAO.

V. Intégration de la réduction des risques de catastrophe et de la résilience

33. L'agriculture africaine et les moyens d'existence qui en découlent sont particulièrement vulnérables aux menaces. Diverses raisons expliquent cette situation, notamment la position géographique du continent, la pauvreté extrême et endémique, le faible niveau d'instruction, des systèmes de gouvernance trop faibles ou fragiles et l'insuffisance des infrastructures et de l'accès aux marchés et aux services économiques et sociaux. Des chocs récurrents ont également diminué les capacités des institutions et des ménages les plus exposés à résorber les effets de nouvelles crises.

34. Au cours de la décennie 2005-2015, le secteur de l'agriculture a supporté 23 pour cent des dommages et des pertes engendrés par des catastrophes naturelles de moyenne à grande ampleur dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire¹¹. Ce chiffre atteint 80 pour cent dans le cas des sécheresses en Afrique. Les pertes de production dans les secteurs des cultures et de l'élevage dues aux catastrophes naturelles en Afrique au cours de la même période ont représenté 26 milliards d'USD, soit 10 pour cent de la capacité totale de production de l'Afrique subsaharienne. L'importance du secteur agricole dans les économies africaines et sa sensibilité aux fluctuations climatiques (phénomènes météorologiques extrêmes et variabilité du climat) ne se limitent pas à ces chiffres élevés. Par ailleurs, bien souvent les conflits violents affectent principalement les zones rurales et entraînent une diminution des surfaces cultivées, des cheptels et des rendements, ainsi que des perturbations dans les chaînes de valeur.

35. Dès 2004, des progrès ont été accomplis en matière de réduction des pertes et de l'exposition aux risques lorsque l'UA a adopté la stratégie régionale pour la réduction des risques de catastrophe, mise en œuvre conformément au Cadre d'action de Hyogo. Les pays et les sous-régions ont été encouragés à élaborer des politiques nationales et régionales et des mécanismes de coordination, et à renforcer leurs mesures de préparation aux situations d'urgence. Une culture de la gestion des risques et le concept de résilience ont été mis en avant.

36. Mais il reste encore beaucoup à faire. Le Programme d'action pour la mise en œuvre du Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 en Afrique adopté lors de l'Assemblée de l'UA en janvier 2017 doit rapidement donner lieu à des décisions et des actions prospectives et préventives aux niveaux sous-régional, national et local, et cette responsabilité relève avant tout des États Membres. La Position africaine commune relative à la plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe (tenue à Cancun du 22 au 26 mai 2017) souligne l'importance de la réduction des risques de catastrophe pour la réalisation de l'Agenda 2063.

37. S'inscrivant dans le cadre du programme mondial de développement pour l'après-2015 – à savoir le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030¹² en Afrique et l'Accord de Paris sur le changement climatique et les ODD –, l'approche intégrée de la FAO en matière de résilience, qui est liée à l'approche «Un monde, une santé» et au Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées¹³ du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, propose des interventions et des activités de renforcement des capacités axées sur la demande dans et à travers pays et sous-régions dans les domaines clés suivants: 1) systèmes

¹¹ FAO, 2017. The impact of disasters and crises on agriculture and food security. <http://www.fao.org/3/a-i7279e.pdf>.

¹² <http://www.unisdr.org/we/coordinate/sendai-framework>.

¹³ <http://www.fao.org/cfs/cfs-home/activities/ffa/fr/>.

institutionnels, politiques et juridiques, et cadres réglementaires pour la réduction des risques et la gestion des crises en agriculture (gouvernance des risques). Cela inclut la volonté de poursuivre les engagements avec les organismes régionaux et sous-régionaux spécialisés (comme l'Alliance globale pour la résilience, le Dispositif régional pour la résistance à la sécheresse et la viabilité de l'IGAD); 2) information, évaluation des risques et de la vulnérabilité, mesure de la résilience et alerte précoce-intervention rapide contre les menaces potentielles, connues et émergentes qui pèsent sur le secteur de l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition; 3) promotion et diversification des moyens d'existence fondés sur l'agriculture grâce à l'application de technologies et de pratiques pour la réduction des risques tout au long de la chaîne alimentaire, et mesures de réduction de la vulnérabilité, y compris transfert des risques et protection sociale; et 4) soutien proactif pour la préparation à une réponse efficace et au redressement dans tous les secteurs de l'agriculture. Toutes ces mesures doivent s'attaquer aux risques de nature climatique et inhérents aux secteurs concernés pour garantir un développement durable et résilient au changement climatique.

38. La réduction des risques de catastrophe et la résilience doivent désormais être systématiquement prises en compte, y compris dans les politiques et les plans de développement sectoriels et relatifs au climat. La conception des stratégies, politiques et programmes exigent une attention particulière, et c'est particulièrement le cas pour le secteur de l'agriculture (notamment l'élevage, la pêche et les forêts). La résilience, qui englobe la réduction et la gestion des risques, ne peut rester la prérogative des seuls experts et organismes spécialisés dans ces domaines. Elle doit être prise en compte en fonction du secteur et des risques et être associée à des mesures d'adaptation aux effets du changement climatique. Il est par conséquent essentiel que tous les agents des ministères en charge du secteur soient suffisamment sensibilisés ou formés, en fonction de leurs rôles et responsabilités, en matière d'adaptation aux effets du changement climatique et de réduction des risques de catastrophe aux fins de la résilience climatique.

39. Même en cas de catastrophe, les institutions et les stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe ont tendance à négliger les capacités et l'importance du secteur agricole en matière de réduction des risques de catastrophe, de gestion des risques et d'adaptation aux effets du changement climatique. Les partenariats relatifs à la résilience climatique doivent être renforcés. Les ministères de l'agriculture devraient établir des liens solides et constants avec les organismes nationaux de gestion/réduction des risques et spécialisés dans les questions climatiques afin de veiller à ce que le secteur de l'agriculture soit en permanence pris en compte de manière adéquate. Assurer la gestion de données de référence fiables et régulièrement mises à jour sur le secteur agricole, de connaissances sur les évaluations de la vulnérabilité et des risques inhérents au secteur, de méthodologies d'évaluation post-catastrophe et de mesure de la résilience est généralement indispensable pour s'assurer que le secteur agricole soit pris en compte de manière adéquate lorsqu'une catastrophe ou une crise survient et que les moyens d'existence doivent être soutenus ou rétablis. Surtout, il convient d'effectuer rapidement et à grande échelle des investissements en faveur de mesures de réduction de la vulnérabilité des communautés et des pays les plus vulnérables en Afrique afin de prévenir et de réduire l'impact des phénomènes climatiques extrêmes et de la variabilité du climat sur le secteur agricole et les systèmes alimentaires dont dépendent les générations actuelles et futures dépendent pour leur subsistance et leur bien-être.